

UN CHOIX POLITIQUE POUR LA SANTÉ ET LE CADRE DE VIE

à Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts et Martigues.



PLAIDOYER COMMUN

ADEVIMAP, Alternatiba Martigues Ouest étang de Berre, Collectif Cistude, Collectif Sauvons nos étangs, Respire.

À l'heure où une multitude de projets de décarbonation sont annoncés sur le Golfe de Fos, **les élections municipales de 2026 constituent un moment décisif**. Proposer des procédés industriels innovants ne suffit pas à faire de Fos une zone industrielle tournée vers l'avenir. Chaque projet d'aménagement soulève des enjeux majeurs : atteintes à la biodiversité, tensions sur l'eau potable, augmentation des pollutions, etc.

Au-delà des impacts environnementaux, il s'agit d'un problème de santé publique. Les populations du Golfe de Fos vivent depuis des décennies dans un environnement où l'air, l'eau et le sol sont pollués. Parallèlement, le réchauffement climatique dégrade le cadre de vie de ces populations ce qui affecte également leur santé : les variations de température et d'humidité extrêmes influencent le développement de maladies et augmentent la vulnérabilité des publics fragiles. À cela s'ajoutent l'artificialisation continue des sols ainsi que des nuisances sonores et visuelles quotidiennes. Or, le cadre de vie constitue un déterminant majeur de santé. Le maintien d'espaces naturels de qualité et de zones humides fonctionnelles contribue à réguler les températures, filtrer certains polluants et soutenir le cycle de l'eau. **Les milieux naturels ne sont pas des éléments accessoires du territoire : ils jouent un rôle protecteur pour la santé humaine et renforcent la résilience face aux crises climatiques.**

Face à ces enjeux, les communes ne sont pas neutres. Elles disposent de leviers en matière d'urbanisme, de mobilités, de prévention sanitaire et de protection des espaces naturels. Par ce plaidoyer, nos organisations interpellent les listes candidates afin qu'elles se positionnent clairement. **Ces positions seront analysées et feront l'objet d'une communication au grand public.**



➤ LUTTER CONTRE LA POLLUTION CHRONIQUE

1

Le Golfe de Fos concentre de multiples sources de pollution : industries lourdes, plateformes pétrochimiques, incinérateurs, trafic portuaire et routier, lignes électriques à très haute tension. La population vit dans un environnement durablement dégradé et subit un effet cocktail de polluants. Les données disponibles confirment cette réalité. Selon Atmosud, 97 % de la population régionale est exposée à un air pollué présentant des risques pour la santé et Fos-sur-Mer figure parmi les territoires les plus touchés par la contamination de l'eau aux PFAS, avec des concentrations pouvant dépasser jusqu'à six fois les seuils réglementaires.

Les pollutions industrielles sont régulières. Entre mars et octobre 2025, l'association ADEVIMAP a recensé 188 jours comportant au moins un événement polluant sur la zone industrielle de Fos, correspondant à des épisodes de torchage identifiés par la population.

Certains industriels, dont ArcelorMittal, sont régulièrement l'objet de mises en demeure pour des rejets atmosphériques abusifs ou des effluents aqueux toxiques.

À ces pollutions industrielles s'ajoute un trafic routier intense, lié au transport de marchandises et aux déplacements domicile-travail (95 % des déplacements sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer s'effectuaient en véhicule particulier en 2021). Ce modèle augmente les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote, contribuant à la fois aux pathologies respiratoires et cardiovasculaires et aux émissions de gaz à effet de serre.

Décarboner sans parler des pollutions industrielles et navales abusives, tout en maintenant un modèle fondé sur le « tout routier » reviendrait à traiter les symptômes sans remettre en cause les causes structurelles de la pollution de l'air et du réchauffement climatique.

NOS PROPOSITIONS

- Proposer un plan de lutte contre les torchages abusifs et renforcer la lutte contre les dégazages et déballastages sauvages.
- Mettre en œuvre un plan d'action pour restaurer durablement la qualité de l'eau distribuée et garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.
- Décarboner les modes de transport existants, notamment par l'électrification des flottes et des infrastructures et le développement de la gare de triage de Miramas et développer un réseau de transports collectifs structurants, notamment dans le cadre d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM).
- Augmenter l'offre de transports publics, en particulier les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), ainsi que la fréquence et la densification du réseau.
- Mettre en place un réseau de pistes cyclables urbain et interurbain sur des voies dédiées, continues et sécurisées.

Quelles actions allez-vous effectuer pour lutter contre les pollutions abusives des industriels et des navires et quelles actions allez-vous prendre pour faire respecter la réglementation sur les rejets de polluants aux industriels ?

Sur le mandat 2026/2033 quels objectifs voulez-vous chiffrer et quelles mesures voulez-vous prioriser pour engager une transformation des déplacements vers une mobilité durable ?





AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE

2

Plusieurs travaux attestent d'un état de santé dégradé des populations vivant à proximité des installations industrielles de la zone Fos-Berre. L'étude EPSEAL met en évidence des prévalences de cancers pouvant atteindre jusqu'à trois fois la moyenne nationale dans certains secteurs. Les travaux de l'Institut Écocitoyen montrent également que les habitants de la zone industrialo-portuaire présentent une imprégnation biologique plus élevée de certains polluants industriels que des populations de comparaison non exposées. Pourtant, sur le territoire de Fos-Berre, ces constats ne s'accompagnent d'aucune politique de prévention structurée autour des bassins industriels et professionnels.

D'une part, les médecins généralistes et spécialistes sont peu formés à la santé environnementale, ce qui contribue à une sous-déclaration des causes environnementales dans l'incidence des maladies. D'autre part, les outils statistiques permettant de mesurer précisément l'incidence des cancers sur le territoire sont extrêmement limités. L'Observatoire REVELA13 couvre uniquement les cancers du rein, de la vessie ainsi que les leucémies chez l'adulte et ce, sur une période restreinte (2013-2018). De nombreux autres cancers susceptibles d'être influencés par des expositions industrielles ne font l'objet d'aucune analyse approfondie, à l'image du cancer du pancréas, dont l'incidence est particulièrement élevée sur la zone.

Aussi, l'asthme chez l'enfant, les pathologies respiratoires chroniques chez l'adulte, la prématurité, les malformations congénitales, le faible poids à la naissance ou encore la mortalité toutes causes confondues (hors causes violentes) ne sont jamais mis en relation avec l'activité industrielle. Ces angles morts entretiennent une sous-estimation massive des maladies d'origine professionnelle ou environnementale et empêchent une prise de conscience collective sur l'impact des pollutions dans la zone industrielle.

D'autre part, l'Hôpital public de Martigues, pilier sanitaire d'un territoire qui accueille tout type d'établissements classés SEVESO, fait face à une forte tension structurelle : manque de moyens, sous-effectif médical, spécialités absentes donnant lieu au renvoi des patients vers Marseille... À cela s'ajoute une pénurie de médecins de ville, qui allonge les délais d'accès aux soins. Or l'exposition chronique des salariés et des riverains à des polluants cancérigènes (notamment le benzène pour les salariés de la pétrochimie, ainsi que les effets cocktail des multiples substances rejetées) impose la mise en place d'un suivi rigoureux des pathologies potentiellement liées aux pollutions industrielles. L'engagement, encore modeste, de l'hôpital de Martigues dans des actions de recherche en santé environnementale va dans ce sens, mais il doit être soutenu.

NOS PROPOSITIONS

- Protéger les financements de l'Institut Écocitoyen, outil indispensable de connaissance indépendante et de transparence sur les pollutions de notre territoire.
- Renforcer les réseaux de mesure de la qualité de l'air, en zones industrielles avec un suivi élargi des polluants (meilleur suivi des particules ultrafines et autres polluants émergents).
- Créer le registre départemental des cancers.
- Développer la formation des professionnels de santé à la santé environnementale, pour améliorer la détection et la prévention des maladies liées aux pollutions.
- Développer des dispositifs de suivi médical spécifiques pour les salariés exposés aux polluants industriels (benzène, solvants, etc.) et pour les populations riveraines.



Quelles démarches allez-vous effectuer pour mettre en place le registre des cancers ?



Quel renforcement des dispositifs de mesure de qualité de l'air allez-vous demander ?



Quels financements allez-vous apporter à l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer ?



Quelles actions allez-vous mettre en place pour développer la sensibilisation et la formation des professionnels de santé sur les pollutions industrielles ?





PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE

3

La région PACA est un hotspot de biodiversité. En son sein, le territoire Fos-Berre a la plus forte concentration d'espèces protégées et d'habitats patrimoniaux (source : Muséum national d'histoire naturelle). Cette biodiversité exceptionnelle a payé un lourd tribut à l'industrialisation massive du XXe siècle. Toutefois, les zones interstitielles qui ont échappé au tsunami industriel du siècle dernier apparaissent comme de précieuses oasis biologiques. Ces espaces faiblement anthropisés sont essentiels à l'équilibre écologique, au cadre de vie et à la santé des habitants (les zones humides filtrent les polluants, régulent les crues, soutiennent les cycles de l'eau...).

La multiplication des projets d'aménagement industriels et structurels est incompatible avec les limites écologiques du territoire. La territorialisation externe des mesures compensatoires n'est pas acceptable : toute destruction de biodiversité sur Fos-Berre doit être compensée sur Fos-Berre. Le Plan d'Aren, les marais de Rassuen, les étangs de Citis, du Pourra et de l'Estomac, ainsi que les espaces terrestres naturels ou agricoles interstitiels forment un ensemble écosystémique, humain et patrimonial remarquable et menacé, ce qui justifie une gestion rationnelle globale.

La variante du projet de liaison Salon-Fos dite du « barreau des étangs », susceptible d'accueillir jusqu'à 40 000 véhicules par jour, et l'éventuelle relance du projet HyVence, impacteraient durablement la biodiversité.

Malgré un avis défavorable du Conseil national de protection de la nature (CNP), la commune d'Istres persiste dans son intention d'artificialiser 77 ha (20 % de friche industrielle et 80 % d'espace naturel) pour implanter un golf « écologique » et un quartier dit « écodurable ».



NOS PROPOSITIONS

- Publier un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour le Plan d'Aren. Les associations ont déposé une demande en ce sens.
- Créer un parc naturel régional (PNR) des étangs.
- S'opposer aux projets d'artificialisation déguisée, dont le golf « écologique » et le quartier « écodurable » à Istres.
- Inscrire dans les documents d'urbanisme une trajectoire de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette.

- Vous engagez-vous à refuser toute compensation hors du territoire ?
- Vous engagez-vous à travailler, avec les associations, sur le projet de « Parc naturel régional des étangs » ?
- Vous engagez-vous à soutenir la demande d'arrêté préfectoral de protection de biotope ?
- Vous engagez-vous à refuser la variante « barreau des étangs » et à soutenir des solutions alternatives respectueuses de l'environnement ?



ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

4

Le rapport MAR1 du réseau d'experts méditerranéens sur le climat (MedECC) alerte sur une aggravation rapide du dérèglement climatique dans le bassin méditerranéen, où les températures augmentent plus vite que la moyenne mondiale. Les conséquences sont déjà visibles : canicules plus fréquentes et plus intenses, sécheresses prolongées, incendies, inondations, submersions marines et tensions croissantes sur la ressource en eau.

Dans un territoire comme le Golfe de Fos, ces évolutions constituent un facteur aggravant majeur pour la santé et le cadre de vie. Les épisodes de chaleur extrême augmentent la mortalité cardiovasculaire et respiratoire, touchant particulièrement les personnes âgées, les enfants et les populations précaires. Le dérèglement climatique ne peut donc être dissocié des enjeux soulevés dans ce plaidoyer : il amplifie les effets des pollutions industrielles, renforce les inégalités d'exposition et met sous tension un système de santé déjà fragilisé.

NOS PROPOSITIONS

- Créer une réserve communale citoyenne face aux risques climatiques (canicules, incendies, inondations, submersions...).
- Veiller à ce que le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) soit maintenu à jour et distribué périodiquement à la population.
- Désimperméabiliser les sols (végétaliser les cours d'écoles et les rues).
- Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
- Améliorer l'efficacité thermique (chauffage et ventilation naturelle) dans les bâtiments communaux et leurs équipements.



Quelles mesures voulez-vous prioriser parmi les propositions ci-contre ?





MEMBRES DE LA COALITION

ADEVIMAP Association de Défense des Maladies Professionnelles et Environnementales basée à Martigues (13500). Elle accompagne et Soutient Toutes les Victimes de ces fléaux évitables.

Contact : Christiane de Felice - adevimap@orange.fr

Alternatiba Martigues Ouest étang de Berre : le groupe local Alternatiba a pour objet d'informer, sensibiliser et mobiliser les habitants et les décideurs de Martigues et sa région aux conséquences du dérèglement climatique. Il s'oppose aux projets climaticides et aux fausses solutions. Il milite pour protéger et élargir les espaces naturels et pour désinvestir les énergies fossiles.

Contact : Bernard Vignal - alternatiba.martigues@ouestetang.fr

Collectif Sauvons nos Étangs : association ayant son siège à Fos-sur-Mer, centrée sur la protection des espaces naturels et de la biodiversité, la santé et la sécurité des habitants au regard des risques et nuisances industrielles, la qualité de vie sur le territoire.

Contact : Jean-Louis Sanial - jlsanial13@aol.com

Collectif Cistude : le collectif Cistude, association membre de France Nature Environnement (FNE13), agit pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, contre les nuisances et les pollutions. Ses adhérents résident dans diverses communes du territoire : Berre-l'Étang, Fos sur-Mer, Istres, Martigues, Miramas, Salon-de-Provence, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Chamas.

Contact : Christian Marquis - collectif.cistude@laposte.net

RESPIRE : Association Nationale pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air et la Défense des Victimes de la Pollution, est une association nationale loi 1901 fondée en février 2011, dédiée à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle a pour objectif de prévenir les atteintes sanitaires de la pollution atmosphérique et d'améliorer la qualité de l'air.

Contact : Constance Valade - constance.valade@respire-asso.org